AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 février 2022

# Impact de l'interdiction des ventes à découvert - une comparaison des marchés français et néerlandais

**Dans cette étude, l'Autorité des marchés financiers (AMF) et son homologue néerlandaise, l'Autoriteit FInanciële Markten (AFM) examinent les effets des mesures d'interdiction temporaires prises sur les valeurs françaises en mars 2020 en comparant leurs marchés respectifs. Par l'analyse de l'évolution des rendements, de la volatilité, des volumes échangés et des coûts de transaction, l'étude montre que les effets de l'interdiction sont nuancés. Ils sont par ailleurs essentiellement observés pour les secteurs les plus touchés et les plus soumis à la pression vendeuse lors de la crise.**

Télécharger le contenu

**Mots clés** MARCHÉ ACTION | MICRO-STRUCTURE | CRISE FINANCIÈRE

## SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

COOPÉRATION

20 avril 2026

L'AMF Québec, la CVMO et l'AMF France concluent un accord pour la cotation croisée de valeurs mobilières au Canada et en France

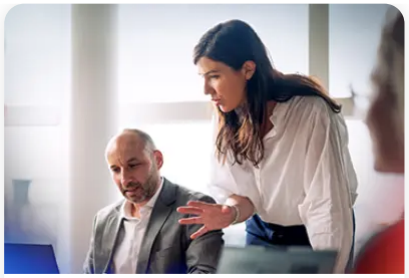

ACTUALITÉ

ACTIONS

09 mars 2026

L’AMF analyse la typologie des acteurs sur le marché actions français au cours des cinq dernières années

RAPPORT / ÉTUDE

ACTIONS

09 mars 2026

Typologie des intervenants sur le marché actions français

*Mentions légales :*
*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*